

LETTRE - SJ - Modèle de demande d'avis relative à la mise en œuvre de la garantie prévue à l'article L. 80 C du LPF (Rescrit au profit d'organismes recevant des dons)

Vous voudrez bien apporter des réponses détaillées aux questions ci-après.

En annexe : Statuts de l'association (AGE 22 avril 2023 à Alençon) – Déclaration modification nouveau titre, dénomination, adresse siège social

I. Identification de l'auteur de la demande
- Nom : Michel DEVOT - Qualité : Président - Adresse : 4 rue des Edelweiss – 77111 SOLERS - Téléphone : 06 08 73 92 01 - Mail : devotms@orange.fr
II. Identification de l'organisme (joindre une copie des statuts)
- Dénomination : « Fédération des Confréries des Régions de France » – Nouvelle appellation de l'association « Conseil Français des Confréries » Association loi 1901 - N° RNA : W452004242 - Adresse du siège social : Pôle Culturel Cite Internationale de la Gastronomie et du Vin - 12 parvis de l'Unesco - 21000 Dijon - Objet statutaire : La Fédération des Confréries des Régions de France est une association nationale qui regroupe des associations, Confréries et autres groupements locaux, régis par la loi 1901 et la loi 1908 pour l'Alsace Moselle, pouvant être déclarés « organisme d'intérêt général », qui partagent les buts de la FCRF pour promouvoir et protéger : <ul style="list-style-type: none">• Les produits régionaux de qualité,• Les partenaires de l'alimentation de qualité,• Les traditions gastronomiques et culturelles et les patrimoines des Régions Françaises,• Les activités liées aux arts de la table, les savoir-faire artisanaux, les traditions et les coutumes locales. - Imposition aux impôts commerciaux : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> Si oui, lesquels :
III. Composition et gestion de l'organisme
- Nombre de membres bénévoles : Membres du Conseil d'administration : 15, Bureau et chargés de mission : 16 à 20 - Qualité des membres : Membres du Conseil d'administration, Membres du Bureau, Chargés de mission – Les Confréries (associations morales) sont adhérentes. - Noms, adresses, professions des dirigeants : statut bénévole - voir liste sur déclaration modification jointe. - Salariés : aucun
IV. Activités exercées
- Lieu d'exercice des activités : La Fédération est une association « d'intérêt général ». Elle est amenée à agir sur l'ensemble du territoire Français. Ses membres sont issus des Confréries en France et sont appelés à participer à

des réunions ou événements organisés en des lieux distants de leur domicile. Les déplacements engendrent des frais de transport, d'hôtel et de restauration.

- Activités exercées (occasionnel) : Réunions, Evénements régionaux, nationaux, européens, sur mandat du Président.
- Modalité d'exercice (bénéficiaires des opérations, prix pratiqués...) : bénévolat

V. Ressources de l'organisme

- Dons (indiquer le montant) : abandon de remboursement de frais de déplacements
- Autres (indiquer le montant par nature de ressource) :
- Cotisations : Adhésion des Confréries, 50 € par an
- Subventions : aucune – possible à l'avenir
- Ventes : aucune
- Prestations : aucune
- Existence d'un secteur lucratif : oui [] non []

VI. Observations complémentaires

Observations que vous jugerez utiles à l'appréciation de la situation de l'organisme au regard des [articles 200 du CGI](#) et [238 bis du CGI](#)

. Demande de rescrit fiscal :

La Fédération demande la possibilité de défiscalisation des frais de déplacements de ses membres bénévoles.

Les membres relèvent de directions départementales de l'administration fiscale différentes de celle du siège.

Nous demandons un avis de votre administration qui vaudra pour l'ensemble des départements.

.

A SOLERS, le XX/XX/2023

Certifié exact, complet et sincère

Signature et qualité du signataire :

Michel DEVOT - Président